



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 24.12.2021

Numéro de publication: HR02-1005367651

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Union Générale Arménienne de Bienfaisance, Lausanne, nouveau UNION GENERALE ARMENIENNE DE BIENFAISANCE

UNION GENERALE ARMENIENNE DE BIENFAISANCE

c/o Ofisa

Chemin des Charmettes 7

1003 Lausanne

Jusqu'ici

Union Générale Arménienne de Bienfaisance

Union Générale Arménienne de Bienfaisance, à Lausanne, CHE-101.775.162, association (FOSC du 26.06.2019, p. 0/1004660468). Statuts modifiés le 26.09.2021. Nouvelle graphie du nom: UNION GENERALE ARMENIENNE DE BIENFAISANCE. Nouveau but: l'association a pour but de: a) concourir au développement moral, intellectuel et culturel de la nation arménienne, son peuple et son Eglise; b) développer les moyens de perpétuer l'identité de la diaspora arménienne, y compris en Suisse; c) promouvoir le développement culturel, éducatif et humanitaire de l'Arménie; d) contribuer, dans des circonstances particulières, à toutes autres oeuvres philanthropiques et humanitaires universelles non limitées aux arméniens. L'association n'a pas de vocation commerciale. Elle est neutre du point de vue tant politique qu'idéologique. En vue de la réalisation du but, l'association peut acquérir, aliéner, gérer et administrer, directement ou indirectement, ainsi que détenir, à titre fiduciaire, des biens immobiliers situés en Suisse. L'association peut, dans les limites du droit applicable, exercer ses activités par délégation générale ou spéciale de l'Association AGBU de droit américain pour autant que de telles activités entrent dans le champ d'application du but de l'association. L'association peut, dans les limites du droit applicable, déployer ses activités à travers de succursales ou de représentations locales en Suisse ou à l'étranger. Nouvelles ressources: donations, legs et autres libéralités; souscriptions et cotisations; tout revenu découlant de la détention de biens immobiliers, notamment à titre fiduciaire; toutes autres ressources autorisées par la loi, notamment toutes contributions que l'Association AGBU de droit américain pourrait octroyer à l'Association afin de lui permettre de remplir son but et d'exercer son activité.

Registre journalier no 25662 du 21.12.2021

Précédente publication dans la FOSC: no 121, Date: 26.06.2019

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud